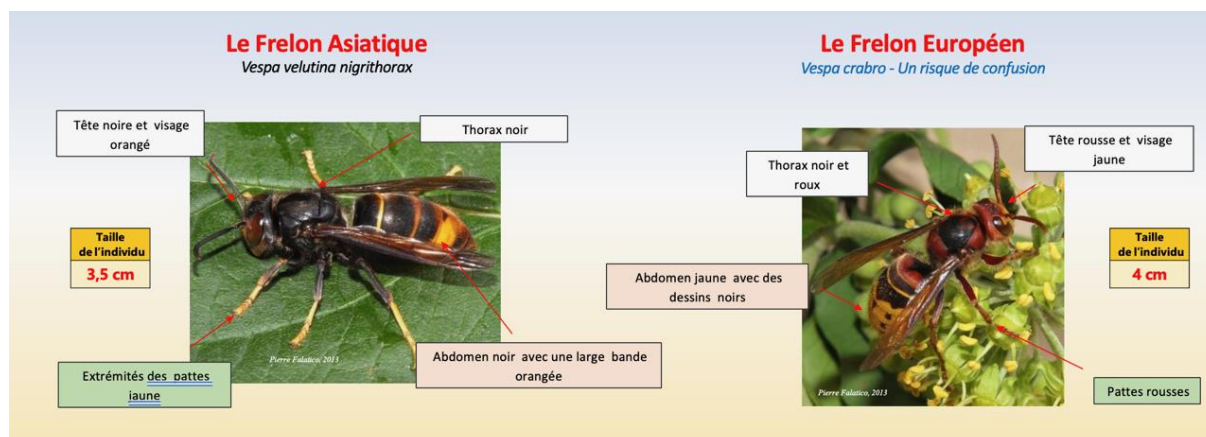


Vous trouverez ci-dessous une information transmise par l'ONF concernant les frelons à pattes jaunes qui résume bien le problème ainsi que le mode de détection et de transmission.

Ce fléau, qui touche désormais notre région longtemps préservée, risque de modifier notre quotidien s'il n'est pas endigué efficacement.

Différencier les espèces



Il est très important de savoir à qui l'on a à faire, car entre autres caractéristiques, le Frelon à pattes jaunes est capable de projeter son venin !!!! Sympa la petite bête ! Mais le pire est à venir...

Évolution d'une colonie de Frelons à pattes jaunes (2 étapes)



Dans tous les cas, les nids sont à signaler sur le site lefrelon.com

Les nids primaires sont bâtis par un seul individu, il est souvent abrité dans une construction humaine : volet roulant, niche, cabane de jardin, MIRADOR !

Il est impératif de le détruire AVEC son occupant pour éviter à tout prix l'installation d'une colonie (spray, sac plastique, pot de confiture...).

Le nid secondaire, construit par les individus nés dans la colonie primaire, va être biiiiien plus grand !!

Souvent à 10-20m de haut dans un grand arbre, il peut atteindre **1m de haut et 80cm de diamètre**

En **forme de poire** avec une **entrée latérale**, il va héberger sur une saison entre **10 000 et 15 000 frelons !!!**

(Contrairement au Frelon européen dont le nid sera constitué de 500 animaux au maximum).

N'essayez pas de le détruire, ces frelons sont agressifs et territoriaux.

Géolocalisez le nid, **prévenez la mairie** et enregistrez votre découverte sur le site lefrelon.com

Une fois détruit par des spécialistes, une action de piégeage sera entreprise au printemps suivant, dans un rayon de 1km du nid secondaire, pour tenter de capturer les fondatrices qui auraient survécu à l'hiver et éviter le plus possible la prolifération de l'espèce.